

# PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOUVRON

## Séance du 5 juin 2024

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LELIEVRE, Maire de la Commune  
La convocation a été adressée le 27 mai 2024

Présents : Mmes COLLIN Sabrina, LACOUR Sandra, MARIR Annick  
Mrs DEPARDIEU Adrien, DO ROSARIO Cyril, Jean-Luc LELIEVRE,  
LEMAIRE Michaël, LOUIS Jean-Paul

Absents : Mrs DUMONT Eddy et PARANT François

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal propose que le secrétariat de séance soit assuré par Mme COLLIN Sabrina, nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du 3 avril 2024.

### **2024-16) Commande publique – Autres contrats (1.4) - Donation partie du chemin rue du Château Parcelle AA16**

Vu les travaux prévus rue du Château

M. REMY François-Xavier nous donne une partie du Chemin privé situé sur la parcelle AA16

La Commune prendra à leur charge les frais de notaire et de géomètre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

***- ACCEPTE la donation d'une partie de la parcelle AA 16 en vue de réaliser les travaux rue du Château.***

***- AUTORISE M. le Maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation aux conditions de prix et autres énoncés ci-dessus, par acte passé de gré à gré avec M. REMY François-Xavier et de signer tout document s'y afférant.***

### **2024-17) Commande publique – Autres contrats (1.4) - Consultation du public sur la société Methawoëvre**

Notre Commune est concernée par cette consultation, étant concernée par le plan d'épandage autour de l'installation de méthanisation de la société Méthawoëvre de la commune de Manoncourt en Woëvre

L'affichage de l'avis d'ouverture de la consultation du public a été effectué le 22 avril 2024 Cet avis est affiché à l'extérieur de votre mairie pour être visible par tous depuis la voie publique

Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette demande d'enregistrement **avant le 21 juin 2024**.

Le dossier de demande d'enregistrement ICPE de la SAS Méthawoëvre est consultable et pendant la durée de la consultation :

- via le lien internet suivant : <https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-et-consultations-publiques/Consultations-publiques2>
- aux jours et heures d'ouvertures au public à la:
- Mairie de Manoncourt en Woëvre
- Communauté de Communes Terres Toulouses

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

***Aucun commentaire n'est à mentionner sur le registre de consultation du public***

## **2024-18) Finances Locales — Décisions budgétaires (7.1) Décision Modificative au Budget Commune**

Après vérification du Budget par la Trésorerie, il apparaît un déséquilibre entre les chapitres d'ordre 040 et 042

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

***AUTORISE les modifications comme suit :***  
***En Dépense de fonctionnement***

<i>chap 042 compte 681 Dotation aux provisions</i>		<b>- 510€</b>
<i>chap 042 compte 60633 Fournitures de voirie</i>	<b>-</b>	<b>+510€</b>

## **2024-19) Domaine et Patrimoine – Acte de gestion du domaine privé (3.6) – Adhésion Syndicat du Geai**

Considérant le travail d'échange et de concertation conduit par le groupe d'élus communaux pour la création d'un Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière,

Considérant les objectifs de préservation et d'adaptation des massifs forestiers, le maintien de la forêt, de sa biodiversité et des multiples fonctionnalités (biodiversité, paysage, production de matériaux de construction, eau, loisirs...) portées par la Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière,

Considérant les avantages de constituer un syndicat pour mobiliser de nouvelles ressources pour une gestion forestière adaptative et de production,

Considérant les avantages apportés par la mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la gestion forestière, en partenariat avec l'ONF,

Considérant les avantages escomptés dans la commercialisation massifiée et l'allotement des produits à l'échelle d'un syndicat,

Considérant les avantages apportés par la mise en place de marchés de travaux forestiers d'entretien, les capacités du syndicat à stabiliser l'activité des entreprises de travaux forestiers, sa capacité à obtenir des interventions de qualité par le regroupement des marchés de travaux,

Considérant les services de formation des élus et de la population et de formations proposés par le Syndicat Intercommunal de gestion Forestière en complémentarité avec l'ONF,

Considérant l'état d'élaboration des statuts et notamment la liberté laissée aux communes de garder la compétence de la location du droit de chasse et de la gestion des affouages,

Considérant l'absence de transfert de propriété et l'établissement d'une clé de répartition basée sur la valeur des forêts de chaque commune comme base financière, sur la base d'une étude des massifs communaux,

Considérant le mode de gouvernance du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière où chaque commune a un pouvoir équivalent sur la base d'une collectivité une voix,

Considérant la clé de répartition financière, basée sur la valeur des forêts au régime forestier de chaque commune, qui sera établit par le rapport définitif de l'ONF.

Considérant les délais de réalisation de l'étude globale par l'ONF et dans l'attente de son rapport définitif, la clé de répartition sera dans un premier temps établi sur la base des surfaces forestières pour une durée maximum de deux ans,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- ***DECIDE d'adhérer à la constitution du syndicat.***
- ***APPROUVE le projet de statuts ci-annexés***
- ***DESIGNE les parcelles définies dans le tableau de concordance cadastral du plan***

*d'aménagement de la forêt communale de BOUVRON, validé par la préfète de Région en 2010 (voir annexe)*

- **DECIDE** de saisir le préfet pour que l'étude d'opportunité de la création du syndicat, d'évaluation des peuplements, de la valeur estimée des forêts communales puissent être réalisés.
- **D'INFORMER** les services de l'Etat de sa volonté d'adhésion afin que toutes les informations nécessaires à la constitution du syndicat puissent être transmises.
- **AUTORISE M. le Maire** à instruire avec le Syndicat Forestier du Massif du Chandelan, qui portera administrativement la démarche jusqu'à la création du SIGF du Geai, toutes demandes d'aide financière, technique et juridique pour la constitution du syndicat auprès de l'Etat, la Région, l'Europe, le département et la Communauté de Communes Terres Tuloises.

#### **Adhésion PNRL commune rattachée**

Monsieur LAMBERT, directeur par intérim du Parc Naturel Régional de Lorraine est venu en Mairie le 25 avril 2024 pour présenter le dispositif des communes associées.

Il se propose de venir rencontrer les Conseillers également s'ils le désirent.

Si le Conseil accepte, une convention sera établie pour minimum 3 ans et une participation financière de la Commune pour 1.5€ / habitant

Le Conseil demande une rencontre avec M. LAMBERT pour expliquer à quoi cela engage cette adhésion. Aucune décision ne sera prise avant. Ce point est donc reporté à une prochaine réunion du Conseil.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Elections européennes**

Elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024

- **Assemblée Générale Périscolaire**

L'association La Clé des Champs organise l'Assemblée Générale le 17 juin pour renouvellement de son bureau.

*Le Maire certifie avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité le 6 juin 2024.*